



Bâle, le 7 janvier 2010

Langue bleue: Information importante

*Selon les renseignements de l'OVF, l'ordonnance 2010 sur la vaccination contre la maladie de la langue bleue sera publiée le **19 janvier 2010**. L'OVF introduira en dépit de ses propres dires la vaccination obligatoire assortie de dérogations. Les éleveurs qui ne veulent pas vacciner leurs bêtes doivent selon cette ordonnance se faire dispenser de cette obligation **au plus tard le 12 février 2010**. Un formulaire à cet effet pourra prochainement être téléchargé depuis les sites internet des Cantons.*

Lien vers l'OVF : http://www.bvet.admin.ch/gesundheits_tiere/01973/index.html?lang=fr

Martin Bossard, Responsable politique, Bio Suisse